

The background image shows the facade of the Mairie du 4ème arrondissement de Lyon, a grand neoclassical building with a central arched entrance, columns, and a clock tower. The text is overlaid on a semi-transparent green box on the left side of the image.

ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 30 NOVEMBRE 2022

AMBITIONS CLIMATIQUES



AMBITIONS CLIMATIQUES

A travers la démarche « Lyon 2030-Inspirons le changement », la Ville de Lyon souhaite co-construire avec les parties prenantes de son territoire une vision partagée pour atteindre la neutralité climatique dès 2030 et engager chaque acteur ainsi mobilisé à travers des contrats tournés vers l'action.

Présentation du rapport sur la « démarche *Lyon 2030 - Inspirons le changement*, refonte du plan d'actions climat-air-énergie et renouvellement du label *Territoire Engagé Transition Ecologique* », par Yannick Papaix, conseiller délégué à la transition énergétique, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 30 novembre 2022.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 30 novembre 2022](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 11 janvier 2023, à 18h30.

En salle du Conseil et sur [la chaine YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

YANNICK PAPAIX, rapporteur :

« La Transition Ecologique et Solidaire est le fil conducteur de ce mandat. Une Transition Ecologique que la municipalité veut juste, au plus près des besoins des habitants, particulièrement bénéfiques aux personnes les plus fragiles, inventée collectivement avec chaque Lyonnaises et chaque Lyonnais et l'ensemble des acteurs du territoire avec laquelle notre Ville est reliée, conciliant une dynamique d'innovation, de recherche et de coopération avec le respect de l'identité Lyonnaise et la validation de ses atouts.

Cette ambition municipale s'est particulièrement illustrée par la délibération de déclaration de l'état d'urgence climatique, le 25 mars 2021, qui met en exergue les responsabilités que se reconnaît Lyon, au-delà de ses obligations réglementaires fixées par l'État. Elle est concrétisée par le plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon et la programmation pluriannuelle des investissements pour la même période.

En postulant au programme 100 villes Européennes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 de l'Union Européenne (UE), Lyon a décidé de relever encore ses ambitions d'exemplarité et de rejoindre un réseau de 100 villes Européennes pionnières, pour anticiper l'objectif de neutralité climatique globale, fixé en 2050 pour l'UE.

Résultat de la sélection de sa candidature, la démarche « Lyon-2030 inspirant le changement » a été lancée en mi-2022 et incarne dans un plan-climat de la Ville adapté au nouvel objectif de neutralité climatique du programme Européen.

Au-delà de son propre patrimoine et de ses propres activités, la Ville de Lyon souhaite co-construire avec les parties prenantes de son territoire une vision partagée pour atteindre la neutralité climatique dès 2030 et engager chaque acteur ainsi mobilisé à travers des contrats tournés vers l'action.

La labellisation territoire-engagé pour la transition énergétique qui poursuit des engagements pris dès 2012 sous le nom de « Cit'ergie », permet de bénéficier d'une méthodologie normée, elle aussi au niveau Européen, et de l'accompagnement d'un conseiller agréé par l'Agence de la transition écologique (ADEME), pour vérifier les degrés de mobilisation des moyens dont dispose la commune dans l'ensemble de ses compétences. Ainsi que sa capacité à mobiliser celle de ses partenaires.

L'obtention du label au niveau « Gold » serait la reconnaissance officielle du succès dans cette entreprise, puisqu'elle reflète la mobilisation de ses moyens à 80% du possible. Ces documents forment un tout cohérent qui nous amène des déclarations aux engagements et des engagements aux actes. »

Rapport n° 4-22-4960-349 adopté à l'unanimité.